

La cause des ex-ministres va donc se trouver en minorité à l'ouverture de la session prochaine. La majorité du Bas-Canada se compose uniquement de représentants de la population Canadienne-Française; de sorte que cette majorité est la dépositaire des intérêts de cette population, l'expression de sa pensée, l'agent de son influence; en un mot, cette majorité est, constitutionnellement parlant, la population Canadienne-Française elle-même. Par conséquent les actes de cette majorité seront considérés comme étant ceux de la population qu'elle représente, et qui en profitera ou en souffrira selon que ces actes seront bien ou mal avisés. Aucune autre classe de la population des Canadas-Unis ne se trouve dans une position semblable à la nôtre, ayant à défendre, outre des théories politiques, des institutions sociales, qui sont notre sauve-garde, notre premier bien; ayant aussi à conquérir et à conserver, comme race distincte, l'importance qui nous appartient dans l'état.

Ces faits et ces propositions reconnus et posés, on se demande ce que nos représentants doivent faire dans les circonstances actuelles. Pour soutenir une théorie de gouvernement sur tous les points de laquelle l'esprit public était loin d'être suffisamment éclairé, nous avons déjà abondamment une position assez forte, assez avantageuse dans l'administration; et si l'on en croit la rumeur publique, on aurait refusé pour nous une position plus avantageuse encore pendant le travail d'enfement d'un ministère au complet. Notre part dans l'administration, sans être aussi bonne qu'elle aurait pu l'être sans notre refus récent de répondre aux propositions qui nous ont été faites, offre encore des garanties de protection assez rassurantes, dans le caractère des deux hommes qui y représentent notre origine. Maintenant il s'agit de choisir entre deux partis: celui d'appuyer ces deux hommes, en attendant qu'ils puissent être fortifiés ou remplacés par d'autres hommes appartenant à la même origine, de les investir de notre influence et de notre puissance, ou au moins de les accepter comme une nécessité et de ne pas leur faire une opposition systématique; ou bien de nous liquer avec la minorité du Haut-Canada et d'engager de concert avec elle, une lutte désespérée contre l'arrangement ministériel existant.

Il est des amis des ex-ministres qui fondent beaucoup sur l'hétérogénéité de la majorité ministérielle actuelle, prévoyant une prochaine dissolution de cette majorité, composée d'éléments disparates. Il est à craindre qu'on ne se flatte un peu trop sous ce rapport. Cette dissolution ne pourrait venir que des exigences du parti conservateur du Haut-Canada qui forme le noyau de la majorité ministérielle. Ce parti sait qu'avec l'assistance des Canadiens français le parti réformiste du Haut-Canada, pourvu qu'il se rallie les nuances moyennes de sa section, pourra tôt ou tard le débuser du pouvoir. Ainsi soyons assurés que le parti conservateur du Haut-Canada aura bien le soin, comme les conservateurs de la métropole, de faire les concessions nécessaires pour conserver sa majorité. Ne serait-il donc pas d'une mauvaise politique, pour nous Canadiens-Français de baser notre conduite, à l'ouverture de la prochaine session, sur une éventualité aussi incertaine, aussi peu probable? On profite des fautes de son ennemi, on tâche de les prévoir pour en tirer avantage sur le coup; fonder un plan sur des fautes possibles ou même probables, c'est ce qu'un bon général n'a jamais fait.

Le seul parti qu'avoue la prudence est donc de supposer que l'ennemi évitera de commettre des fautes capitales, et d'agir en conséquence de cette supposition. Il faut donc raisonner dans l'hypothèse que le parti conservateur du Haut-Canada conservera sa majorité.

Eh bien! nous Canadiens-Français, quel avenir nous faisons-nous en nous mettant en opposition déterminée contre le ministère actuel appuyé par une majorité du Haut-Canada et une minorité fort respectable du Bas-Canada, l'une et l'autre composées d'éléments Bretons? Nous leur apprenons ce que les événements de 1842 leur avaient désappris, savoir: qu'il est possible de faire marcher le gouvernement sans nous et malgré nous; nous imprimons le cachet de l'expérience à l'unique pensée qui a présidé à l'acte d'Union; enfin nous livrons notre pays, notre race à l'exploitation de la race Bretonne, et cela pour toujours! Ce serait une faute irréparable, *persons y bien.*

Une autre considération qui doit trouver ici sa place, c'est qu'une opposition systématique de notre part porterait la section ministérielle du Haut-Canada à faire plus de concessions encore à ses alliés que si nous acceptions, provisoirement et en attendant mieux, l'arrangement ministériel actuel, et la section anti-ministérielle du Bas-Canada, sans appui au dehors, se trouverait impuissante à résister aux avantages qu'on pourrait vouloir faire au Haut-Canada, au préjudice du Bas-Canada, ou encore à une race au préjudice de l'autre.

Ce qui précède nous mène, dans l'impossibilité où nous sommes d'exiger une administration plus féloa notre cœur, à considérer la nécessité qu'il y a pour nous d'appuyer, toujours en attendant mieux, celle que nous avons, ou plutôt les hommes qui sont censés y représenter notre origine et nos intérêts.

Passé encore pour MM. Viger et Papineau, dira-t-on, passé même pour M. Daly qu'on sait n'être pas antipathique à notre origine, pour M. Smith qui s'était rallié à la politique de sir Charles Bagot: mais comment appuyer la section ministérielle qui appartient au Haut-Canada? Comment? en vertu du principe que la majorité doit gouverner. MM. Draper et Morris sont avoués par la majorité du Haut-Canada. Que dirions-nous si une majorité du Haut-Canada nous imposait pour gouvernants des hommes de minorité tory du Bas-Canada? Et de quel droit avec quelle justice prétendrions-nous imposer au Haut-Canada des ministres qu'il répudie? Adoptons le principe que la majori-

rité doit gouverner dans l'une et l'autre section de la province respectivement: c'est pour nous un principe de salut pour l'avenir. Si nous étions, habitants du Haut et du Bas-Canada, deux peuples homogènes, à la bonne heure; mais nous différons en tout; religion, langue, institutions, lois, usages, mœurs, tout diffère chez les peuples des deux sections de la province. Or, qui doit légitimement être appelé à la législation et à l'administration pour chacun de ces deux peuples? la majorité ou la minorité?

Prenons garde de fournir un prétexte à la réalisation prochaine d'un arrangement contraire, à notre détriment. Nous avons refusé un ministère dont MM. D. B. Viger, Quesnel, L. M. Viger, et peut-être aussi M. Morin, devaient faire partie; qui sait si MM. Viger et Papineau ne se trouveraient pas forcés de céder leurs places à des hommes d'antécédents et de sympathies politiques tout opposés? Et cela arriverait de toute nécessité, ils seraient sans appui parmi leurs compatriotes. Privés d'un pareil appui, ils seraient sans importance dans le ministère, et leurs collègues, pressés par leurs partisans, seraient forcés d'adopter des mesures auxquelles les deux premiers seraient obligés de refuser leur assentiment et comme leur présence dans le cabinet ne lui donnerait aucune force, on ne ferait aucun sacrifice pour les y retenir.

A propos de sacrifices, il faut avouer que c'en serait un bien méritoire de la part des ex-ministres du Bas-Canada de renoncer à faire de l'opposition, eux qui se trouvent, dans leur section, avec une majorité; mais c'est un sacrifice dont le pays leur saurait gré, et qui ne ferait qu'accroître leur influence et leurs droits à la reconnaissance publique. Ils ne mettraient pas les armes que par suite de la défection du Haut-Canada. Ce serait, peut-être, un malheur pour eux, mais le blâme, s'il y en avait, rejallirait ailleurs, et ils auraient suivi la seule marche que commandait l'intérêt du pays. En politique, comme en guerre, on ne fait pas toujours ce qu'on veut; alors on se borne à ce qu'on peut obtenir. S'il y a de la faiblesse à reculer devant des obstacles insurmontables, il y a de la folie à se heurter contre des impossibilités, à épuiser ses forces sans utilité, pour le seul plaisir de soutenir une lutte. C'est pis encore lorsque, de pareilles luttes, il peut résulter des maux incalculables et irréremédiables à tout un peuple.

Il n'est pas besoin d'observer que si la population Canadienne-Française ne se trouvait pas, comme elle se trouve, dans une position toute particulière, ses représentants pourraient peut-être, sans danger, entrer dans la carrière de l'opposition. C'est ainsi qu'un parti quelconque en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, peut sans danger faire de l'opposition au gouvernement du jour; tout ce qu'il peut y perdre, c'est sa part de patronage pendant la durée de cette opposition. Il n'en est pas ainsi pour nos Canadiens-Français; nous avons à conserver nos institutions, notre langue et nos lois, menacées de tout temps, déjà envahies sur quelques points, et pour l'anéantissement desquelles l'Union législative des Canadas a été notoirement effectuée. Chacun a dû sentir déjà que pour nous la question nationale est la grande, la première question; et la question politique ne vient qu'après. Nous avons oublié cette vérité quelquefois, et nous avons payé cher cet oubli. Qu'on se rappelle la déclaration solennelle de lord Gosford en faveur de nos arrangements sociaux." (cries, c'était beaucoup pour cette parole royale, car lord Gosford parlait au nom du souverain. Il eût été important de prendre au mot le représentant royal et de lui donner occasion de réaliser ses promesses, de remplir ses engagements. Malheureusement alors la question politique s'était tellement comparée des esprits, qu'elle fit oublier la question nationale qui allait recevoir une solution irrévocable; et quelques années après, intervalle d'agitation et de troubles funestes, notre langue était proscrite, et nos arrangements sociaux" livrés à la merci d'une race rivale et envahissante.

Si l'on y réfléchit, la position actuelle a une ressemblance frappante avec celle de 1835. Alors, comme aujourd'hui, nous avions à faire faire la question politique devant la question nationale. Et qu'est-ce donc pour nous, que la question politique, si ce n'est ce moyen? Pourquoi réclameons-nous des garanties politiques, si ce n'est pour assurer à notre race menacée, justice et protection? Le but atteint, qu'importe le chemin qui y a conduit, pourvu qu'il ne s'écarte pas des règles de la justice et de l'honneur.

Ce n'est pas qu'il faille priser légèrement les théories ou questions politiques, en ce qu'elles peuvent avoir de favorable à notre position. Au contraire, leur succès tend à élever de nouveaux remparts autour de la cité sociale, quand elles sont sages et salutaires, bien entendu. Mais pour un peuple situé comme nous le sommes, y aurait-il de la sagesse à risquer la perte de la cité, parce que nous ne pourrions pas obtenir une nouvelle enceinte murée? Et encore ne faut-il pas oublier que le ministère actuel, loin de répudier le gouvernement responsable, sujet de la grande question politique du jour, prétend l'entendre et le pratiquer aussi bien et mieux que ses prédécesseurs.

Dans ce qui précède, il n'est rien dit de la question élevée entre les ex-ministres et le gouverneur-général; il n'en était pas besoin pour la thèse. Que la démarche des ex-ministres ait été, dans toutes ses phrases, parfaitement conforme, ou non, aux règles et à l'usage constitutionnels, cela ne saurait rien changer à la position que nous ont faite les élections, et par conséquent à la conduite qu'il nous convient de suivre pour le moment dans notre intérêt, dans l'intérêt de notre race.

Toute la question en deux mots: notre condition n'est pas des meilleures; allons-nous la faire pire, peut-être la rendre désespérée?

Y a-t-il quelqu'un qui prétende que nous puissions la rendre meilleure en suivant une autre voie que celle qui vient d'être indiquée? qu'il s'explique clairement, qu'il nous développe ses moyens, et l'on verra. Mais, pour l'amour de Dieu et de notre pauvre pays, point de passion, point de récriminations.